



Réso

n°14

édition

Est

Rte

Réseau de transport d'électricité

EN LIGNE AVEC LES TERRITOIRES



L'observatoire de l'énergie : un outil de pilotage

Daniel Béguin, vice-président du Conseil régional de Lorraine, délégué à l'écologie, l'environnement, et à l'énergie, explique les missions de l'Observatoire régional de l'énergie de Lorraine.

Quelles sont les raisons qui ont motivé la création de l'Observatoire régional de l'énergie de Lorraine ?

Daniel Béguin - Le besoin d'un Observatoire régional de l'énergie s'est fait sentir lors de l'élaboration du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) qui a créé une véritable dynamique en Région Lorraine. Mais à cette occasion, nous nous sommes rendus compte de la difficulté de disposer de données à jour. Or pour appuyer la prise de décisions, il est important de disposer d'un état des lieux précis. Cette nécessité s'est imposée tant au Conseil régional qu'aux services de l'État.

Quel est le rôle de cet observatoire ?

D. B. - Le SRCAE, qui a été adopté à l'unanimité par le Conseil régional et validé par l'État, fixe une feuille

de route pour la période 2014-2020 avec des objectifs chiffrés. Il nous faut suivre sa mise en œuvre tant en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables, la réduction des gaz à effet de serre ou les politiques d'économie d'énergie. C'est la logique de l'observatoire régional. C'est un outil de pilotage et d'aide à la décision indispensable dans un souci d'efficacité de la politique publique, mais aussi d'information du public. Il est en effet important d'avoir des données objectives pour accompagner cette stratégie et réorienter s'il y a lieu nos scénarios initiaux.

Qu'attendez-vous de la présence de RTE au sein du comité des partenaires de l'observatoire ?

D.B. - RTE nous apporte des informations précieuses, notamment sur le raccordement des énergies renouvelables. Le réseau haute tension joue un rôle essentiel pour transporter

CHIFFRES CLÉS

Energies renouvelables en Lorraine

- Capacité installée (fin juin 2013) :

1031 mégawatts

- Objectif 2020 :

2056 mégawatts

dont **1500** mégawatts d'éolien

400 mégawatts de photovoltaïque

156 mégawatts de biomasse, biogaz et hydraulique

l'électricité produite par les grands parcs éoliens et photovoltaïques. Par exemple, la ligne du Conseil régional pour le photovoltaïque est de ne pas grignoter les terres agricoles mais d'utiliser les friches industrielles et militaires, nombreuses en Lorraine. Or ces sites ne sont pas toujours proches des lieux de consommation et nécessitent de renforcer le réseau haute tension. Il est donc essentiel d'avoir un organisme de suivi pour apprécier la pertinence de ces projets et leur compatibilité avec le Schéma régional climat air énergie.



Champagne-Ardenne : sous le signe de la concertation

De nombreux projets sont lancés pour moderniser et adapter le réseau électrique dans la région. Tour d'horizon.

Moderniser le réseau. L'année 2014 est une année charnière pour la modernisation du réseau électrique de Champagne-Ardenne. Plusieurs projets d'importance font l'objet d'une concertation active avec les acteurs locaux. Dispersés dans les quatre départements de la région (Ardennes, Aube, Marne et Haute-Marne), ils illustrent l'éventail des défis auxquels est confronté le réseau haute et très haute tension pour garantir la sécurité de l'alimentation électrique des territoires et accompagner leur développement démographique et économique. Cette sécurisation passe d'abord par l'entretien des infrastructures et leur modernisation quand cela est nécessaire.

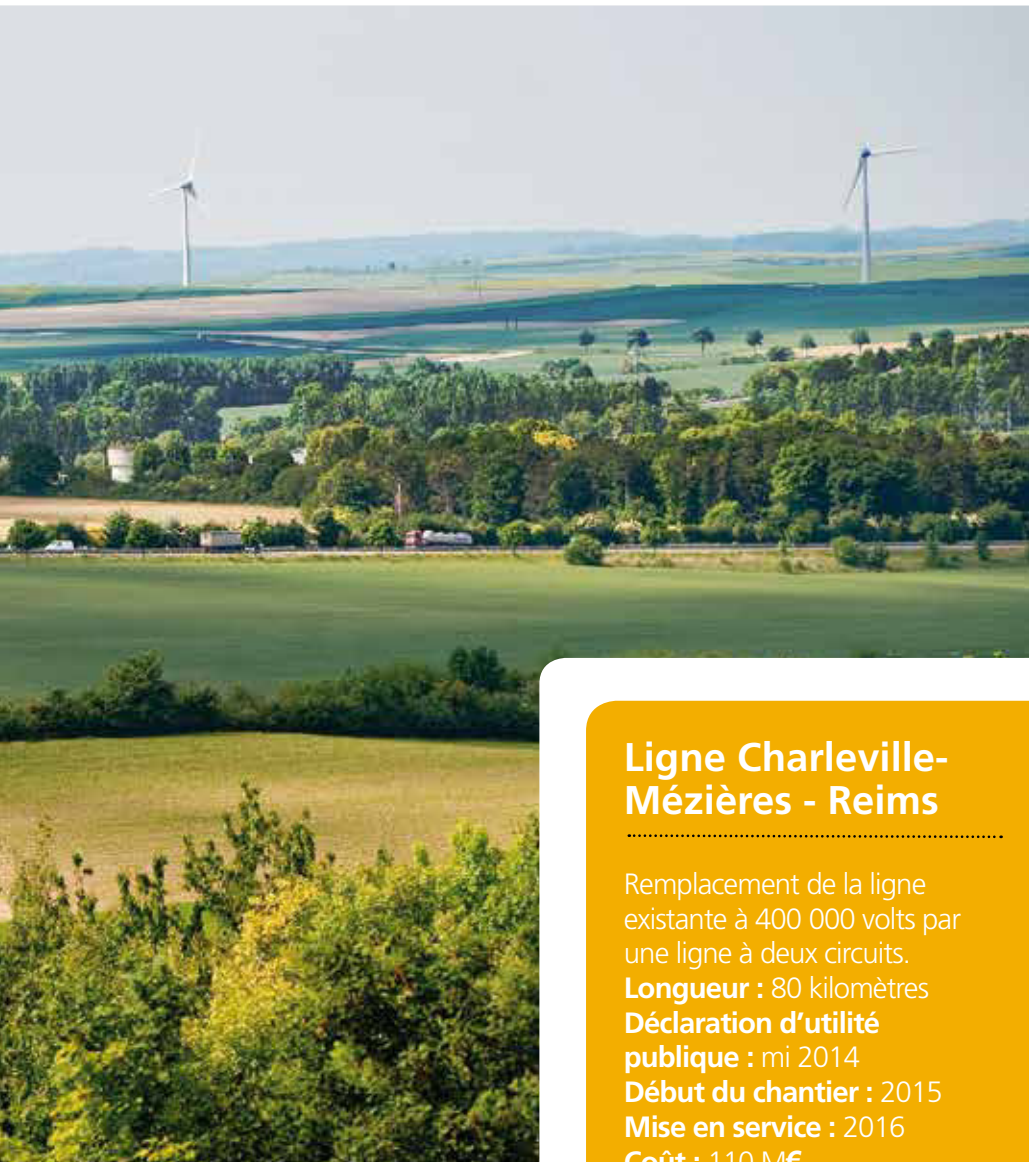
Des contraintes nombreuses. De nombreuses contraintes pèsent en effet sur le réseau électrique. Ainsi, l'augmentation de la consommation électrique de l'agglomération de Reims et des échanges d'énergie entre la France, le Benelux et l'Allemagne a conduit à lancer la reconstruction de la ligne à 400 000 volts qui va de Charleville-Mézières à Reims. À Vitry-le-François, le vieillissement d'une des lignes à 63 000 volts qui alimentent la ville a incité à revoir la configuration du réseau électrique local. Enfin, au nord de Charleville, le réseau sera renforcé pour limiter les risques de coupure dans la pointe Ardennaise. Pour ces trois projets, la concertation va débuter ou se poursuivre en 2014 afin de définir le tracé des nouvelles installations électriques à construire.

Accompagner l'éolien. Le réseau haute et très haute tension va devoir également s'adapter aux nouveaux enjeux des énergies renouvelables. La production plus dispersée et plus variable va modifier les flux électriques sur le réseau. La Champagne-Ardenne, en pointe dans le développement de l'éolien, est concernée au premier plan. Fin décembre 2012, le préfet de région a validé le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables, élaboré par RTE. Ce document planifie les investissements nécessaires dans le réseau pour accueillir l'éolien, notamment autour du poste électrique de Méry-sur-Seine, et transporter l'électricité produite.



**Le schéma
décennal
2013 est
en ligne**

Le schéma décennal de développement du réseau de transport d'électricité est un outil de planification et de prospective, élaboré tous les ans par RTE, conformément aux missions qui lui sont confiées par le législateur. Ce document est indispensable pour anticiper les adaptations du réseau aux évolutions du mix énergétique.



Plusieurs projets d'importance font l'objet d'une concertation active avec les acteurs locaux.



PROJETS

Ligne Charleville-Mézières - Reims

Remplacement de la ligne existante à 400 000 volts par une ligne à deux circuits.

Longueur : 80 kilomètres

Déclaration d'utilité publique : mi 2014

Début du chantier : 2015

Mise en service : 2016

Coût : 110 M€

Réseau de Vitry-le-François

Construction de 11 km de ligne aérienne à 225 000 volts entre Marolles et Heiltz-le-Hutier. Suppression de 30 km de ligne aérienne à 63 000 volts et 5 km de ligne aérienne à 225 000 volts.

Déclaration d'utilité publique : fin 2014

Mise en service : fin 2017

Coût : 13 M€

Pointe Ardennaise

Installation d'un transformateur 225 000/ 63 000 volts au poste des Mazures.

Construction d'une ligne souterraine à deux circuits 63 000 volts de 4 km

Lancement de la concertation : 2014

Mise en service : 2017

Coût : 10 M€

Accueil éolien entre Aube et Marne

Création d'un poste 20 000 / 90 000 volts au sud de Fère-Champenoise.

Raccordement par une liaison souterraine à 90 000 volts d'une vingtaine de kilomètres depuis le poste de Méry-sur-Seine.

Lancement de la concertation : 2014

Mise en service : 2018 ou 2019

Coût : entre 11 et 14 M€

Ainsi, la troisième édition du schéma décennal répertorie l'ensemble des projets d'infrastructures nouvelles en cours de réalisation ou à l'étude. Au total, 235 projets sont recensés, dont 196 seront mis en service d'ici à trois ans. D'autres, à un horizon plus lointain, ne sont que des visions prospectives, soumises à discussion et susceptibles d'évolution. D'ici 10 ans, 2 000 km de lignes à très haute tension devraient être créées ou renforcées. Pour ce faire, RTE investira, en moyenne, 1,5 milliard d'euros par an au cours de la prochaine décennie.





UNE AUBERGE DE MONTAGNE SOLIDAIRE

Sollicitée grâce aux liens existant avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, avec lequel RTE a signé un partenariat, la Fondation RTE a décidé de soutenir la création d'une auberge solidaire dans les collines vosgiennes.

Située sur la commune d'Orbey (Haut-Rhin), elle emploiera des

travailleurs handicapés, leur ouvrant de nouveaux débouchés et une meilleure socialisation. Le projet, porté par l'association L'Âtre de la vallée, a séduit la Fondation RTE qui a pour mission de soutenir le développement économique et solidaire du monde rural. L'aménagement et la construction de l'auberge sont en bonne voie. Un concours d'architecte a été lancé au début de l'année, et le site, qui permettra de se restaurer et qui comprendra aussi deux gîtes, devrait ouvrir en 2015.

Permis de construire : les bons réflexes

Identifier les lignes électriques est une nécessité pour éviter dommages et accidents.

Lors de l'instruction des permis de construire, conformément au code de l'environnement, la présence de réseaux souterrains ou aériens doit être systématiquement recherchée. La proximité d'une ligne électrique peut en effet avoir des incidences importantes sur les moyens à mettre en œuvre pour garantir la conception du projet ou la sécurité du chantier. A contrario, la non prise en compte peut entraîner des dommages voire des accidents graves, susceptibles d'engager la responsabilité civile (demande de dommages et intérêts du pétitionnaire insuffisamment informé) ou pénale de la collectivité.

Rappel de la démarche à suivre :

1. Examinez le plan local d'urbanisme (PLU) afin d'identifier les servitudes d'utilité publique pour en informer le pétitionnaire.

2. Consultez le guichet unique « Construire sans détruire ». La consultation de ce service numérique de localisation des réseaux (www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr),

rendue obligatoire par le code de l'environnement, est gratuite et permet d'obtenir en quelques clics les dernières coordonnées des exploitants présents sur la zone du chantier.

3. Demandez l'avis de l'entité exploitante de RTE* désignée sur le site internet pour vérifier la compatibilité du projet avec les ouvrages électriques existants.

4. Insérez dans le permis de construire un rappel de la réglementation en vigueur concernant les procédures (DT/DICT aux termes des articles R.554-1 et suivants du Code de l'Environnement), les distances de sécurité à respecter lors des travaux à proximité des ouvrages électriques (4^e partie-livre V-titre III-chapitre IV-section 12-sous-section 1 du Code du Travail).

Directeur de la Publication :

Patrick Bortoli

Rédacteur en chef :

Hervé List

Rédaction : Vianney Aubert

Crédits photo : médiathèque RTE, sxc stock.xchn

CONTACT :

herve.list@rte-france.com

Conception et réalisation : Ceyrac-Lagabrielle
Impression : Capital Vision - 73, rue du Volga, 75020 Paris

1, TERRASSE BELLINI
TSA 41000, 92919 LA DÉFENSE CEDEX

Imprimé sur papier issu de forêt gérée en développement durable



Les Groupes de Maintenance Réseaux de RTE, à votre service :

GMR ALSACE

12, avenue de Hollande
68110 Illzach
Tél : 03 89 63 63 63

GMR BOURGOGNE

Le Pont Jeanne Rose
71210 Ecuisses
Tél : 03 85 77 55 55

GMR CHAMPAGNE-ARDENNE

Impasse de la Chaufferie
51100 Reims
Tél : 03 26 05 53 53

GMR CHAMPAGNE MORVAN

10, route de Luyères
10150 Creney-Près-Troyes
Tél : 03 25 76 43 30

GMR LORRAINE

12, rue des Feivres
57070 Metz
Tél : 03 87 39 03 00